Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212902951-20251205-202541-DE

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025
Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN
Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUCHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.
Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON
Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE
Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT
Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

* * *

2025-41 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2010 fixant le ratio « promus-promouvables » pour les avancements de grade de la collectivité à 100 % pour tous les grades et pour toutes les filières.

Vu le décret n° 2025-1096 du 19 novembre 2025 supprimant le seuil de 2 000 habitants pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents de la collectivité.

Le tableau des effectifs de Trémaouézan se compose des postes suivants :

- Attaché Territorial principal : 35 heures
- Adjoint Technique principal 1ère classe : 35 heures
- Adjoint d'Animation : 25 heures 45 minutes
- Adjoint Technique : 20 heures
- Adjoint Technique : 17 heures 30 minutes

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 et articles correspondants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'adopter la modification du tableau des effectifs communaux, à compter du 1er décembre 2025.

Le Maire,
Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,
Lynda JAOUEN